

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2021

COMPTE-RENDU

Présents : Nicole BOUILLET, Nicole BUGUET, Nicolas CALLAND Jérémie CATTEAU, Marie-Claude DURAFOUR, Corinne LINDA, Maria MOSSU, Bertrand MOUGIN, Gérard MOUILLARD, Anne-Marie PELLERIN, Sylvain POLTURAT, Denis RIDEZ, Christine ROME
Absents excusés : Sébastien ARNOULD (pouvoir à Jérémie CATTEAU)

Invité : Mr Denis LEGRAND, vice-président de la commission Enfance et Jeunesse au sein de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille.

I – Intervention de Monsieur LEGRAND

Mr Denis LEGRAND, vice-président de la commission enfance et jeunesse de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille, présente le projet de construction d'une structure pour répondre aux besoins du service périscolaire sur la commune de Voiteur, les locaux scolaires n'étant pas adaptés aux activités périscolaires.

Historique : Un point a été réalisé entre les équipes techniques de la Comcom et les élus de Voiteur autour de la problématique sur le temps du midi et du périscolaire, aboutissant à la nouvelle destination de la salle des associations pour le temps de midi, libérant ainsi la salle de la Tour. Pour l'instant, cette solution temporaire semble donner satisfaction, notamment en matière de sécurité et d'espace.

Il a été proposé au conseil communautaire de faire une étude sur le bâtiment POIROT dans le cadre du plan de relance, pour apporter une solution pérenne et adaptée sur la Commune de Voiteur. Les demandes de subvention sont toujours en attente.

D'ici l'été, un cahier des charges sera établi pour définir les contours de l'étude, dans le but de choisir le bureau d'études durant l'été.

L'objectif est de réaliser un avant-projet sommaire et de déposer des dossiers de demande d'aides avant la fin de l'année, pour inscrire le projet dans le budget 2022 de la Comcom.

Par contre, il n'y aura aucun engagement de la Comcom avant de connaître le montage du dossier financier sur la base des subventions.

L'avantage est que le projet peut se monter sans que cela ne perturbe l'organisation actuelle, car il n'est pas situé à proximité immédiate du pôle scolaire.

Les besoins seraient les suivants : local de remise en température des plats et préparation (30m²), salle de restaurant (100 m²), salle polyvalente (100 m²), sanitaires, locaux techniques, bureau (20 m²).

A cela peuvent s'ajouter des options dans le cadre d'un projet éducatif de territoire :

- Tout ce qui tourne autour de la jeunesse (ados). Projet global pour proposer des activités qui répondent au projet jeunesse du territoire (Salle de 50 m²)
- RAMI (Relais Assistentes Maternelles Itinérant)
- Regroupement de MAM (Maison d'Assistentes Maternelles)
- Salle à vocation communale éventuellement partagée pour assurer d'autres besoins de la Comcom.

Besoin total estimé : 400 m²

Il restera à définir l'articulation entre Comcom et Commune et prévoir les fonds de concours en conséquence.

Monsieur MOUILLARD précise à Mr LEGRAND qu'un relevé du bâtiment POIROT a été réalisé par le cabinet BOUDIER au cours du mandat précédent et qu'il peut être mis à disposition de la Comcom.

Questions :

Nicolas CALLAND : Quel type de restauration est envisagé ?

Mr LEGRAND indique qu'il n'y aura aucun changement majeur, seul le mode d'approvisionnement sera modifié. Le partenariat avec Le Collège Notre Dame de La Salette, qui fournit les repas, n'est pas remis en question.

Sylvain POLTURAT : Pourquoi le projet prévoit-il deux services ?

En cas d'un service unique, il faudrait doubler la salle de restauration et la salle d'animation, d'où un surcoût. Il s'agit également d'optimiser la gestion du personnel.

Nicole BOUILLET précise qu'il vaut également mieux dédoubler le groupe, afin de limiter le bruit.

Bertrand MOUGIN : La commune sera-t-elle associée à l'élaboration du cahier des charges ?

En effet, et il est même recommandé que la Comcom et la Commune travaillent ensemble. Il faudra également se rapprocher de communes ayant réalisé de tels projets. Toutes les idées seront partagées.

Jérémie CATTEAU : Si la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux n'est pas attribuée, qu'advient-il de l'étude ?

Il faudra que la Comcom se repositionne et les nouvelles conditions seront soumises au conseil communautaire qui délibérera sur l'avenir du projet.

Bertrand MOUGIN s'inquiète du versement des aides. S'il n'y a pas d'aides attribuées, ni pour l'étude, ni pour le projet, que se passera-t-il ?

Mr LEGRAND est optimiste et n'envisage pas cette situation. Sinon, il faudra faire preuve d'imagination pour trouver une autre solution. Le point positif de ce projet, c'est que le domaine de la jeunesse reste prioritaire dans la politique nationale. D'autre part, les dossiers de demande de subventions peuvent être suspendus et reportés d'une année.

Jérémie CATTEAU : Quid du bâtiment qui appartient à la commune de Voiteur ?

La question n'a pas encore été étudiée. La réponse dépendra du projet et de la partie réservée à la commune. Tout est envisageable et tout reste à étudier sur les aspects juridiques et financiers. Cependant, si la Comcom investit plus de 50% dans ce projet, il serait logique que le bâtiment appartienne ensuite à la Comcom.

Les membres du Conseil municipal remercient Monsieur LEGRAND.

Ensuite, un débat s'organise entre les membres du Conseil municipal sur le devenir du bâtiment, sur la faisabilité d'un tel projet, sur la plus-value pour la commune de Voiteur d'héberger ce projet etc...

Les conseillers municipaux sont satisfaits de constater que la Comcom a pris au sérieux le problème du périscolaire.

II – Délibérations

1 – Classement d'une parcelle dans le domaine public communal

Sur le conseil de Monsieur CRINQUAND, géomètre du cadastre, il est proposé d'inclure la parcelle cadastrée ZI n°85 dans le domaine non cadastré de la commune (ruelle dans le lotissement des Masses). Le Conseil municipal décide de voter favorablement au passage de cette parcelle dans le domaine public.

VOTE : OUI A L'UNANIMITE

2 – Vente d'une parcelle communale

Le Conseil municipal décide de vendre une parcelle de la zone artisanale « Bief de Mougi » de 499 m² à la société EK CREATION basée à Nevy-sur-Seille et dirigée par Emmanuelle KLIPFEL, décoratrice d'intérieur. La commune n'a pas de projet pour cet emplacement qui était plutôt destiné à de la voirie, la parcelle est donc disponible à la vente, au prix de 27 euros le m².

Madame KLIPFEL s'engage à réaliser un aménagement paysager autour de son bâtiment.

La viabilisation de la zone a coûté à la Commune 50 000 euros. Cette somme sera récupérée sur la vente des parcelles. VOTE : 1 ABSTENTION ET 13 POUR

Jérémie CATTEAU précise qu'il y a des appels à projets de la Région pour plantation d'arbres, notamment si la Commune souhaite planter des arbres sur la bande entre la route de Lons et la zone artisanale.

3 – Travaux d'assainissement et d'eau potable

En prolongement des travaux de réaménagement de la Grande Rue et aux abords de l'église, des conduites d'eau et d'assainissement sont à remplacer, en raison de leur vétusté. La compétence eau appartient désormais au Syndicat des Eaux de la Haute Seille, avec lequel la Commune va lancer un appel d'offres commun désignant une seule entreprise pour réaliser les travaux, ce qui permettra également de réduire les coûts. La Commune sera coordonnateur du projet.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer une convention constitutive d'un groupement de commandes avec le SIEHS pour travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement.

VOTE : OUI A L'UNANIMITE

4 – Désignation du maître d'œuvre pour l'opération : Cimetière, Création d'allées gravillonnées

Le Conseil Municipal décide d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre au SIDEC pour l'opération de création d'allées gravillonnées au cimetière d'un coût de 2 024.00 € HT. Le montant prévisionnel de travaux est quant à lui estimé à 10 000.00 € HT. VOTE : OUI A L'UNANIMITE

5 – Redevance d'occupation du domaine public

Le Conseil Municipal décide de facturer, pour l'année 2021, la somme de 516 € à Orange, correspondant à

l'espace public occupé par cette société sur la Commune de Voiteur au titre des réseaux aériens et souterrains.

VOTE : 13 POUR ET 1 ABSENTATION

III – Questions diverses

- **Plan communal de sauvegarde**

Il s'agit de dresser une liste des Etablissements Recevant du Public existants dans la commune. Madame le Maire sollicite les conseillers municipaux pour compléter cette liste : Christine ROME, Marie-Claude DURAFOUR et Gérard MOUILLARD sont volontaires.

Il conviendra de s'assurer des types d'hébergement et locaux qui sont définis comme ERP.

- **Elections régionales et départementales des 20 et 27 juin**

Les nouvelles directives sont les suivantes : les membres du bureau électoral devront soit être vaccinés, soit présenter un test négatif réalisé 48 heures avant (PCR, antigénique, autotest). Pour les vaccinations, ils seront prioritaires dans les centres de vaccination.

La salle des fêtes sera réservée pour accueillir le bureau de vote, afin de respecter les consignes sanitaires. Il y aura deux équipes, l'une pour les élections régionales, l'autre pour les élections départementales.

Il sera demandé aux électeurs d'apporter un stylo pour signer les listes d'émargement.

- **Subventions aux associations**

Maria MOSSU, responsable de la commission des associations, communique le montant des subventions versé aux associations pour l'année 2021.

- **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

Christine ROME a participé à la dernière réunion de la CLECT au sein de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille. Il a été question de la voirie, compétence intercommunale.

La CCBHS envisage de supprimer l'entretien de certaines voiries, comme les chemins menant aux cabanes de chasse ou en forêt, mais également lorsqu'il y a plusieurs accès pour un même lieu, ce qui est le cas du hameau de Courbeau. Or, les routes menant à Courbeau sont toutes deux utilisées, selon si les habitants se rendent en direction de Lons ou de Voiteur.

La Commune va se renseigner pour savoir s'il est possible de maintenir l'entretien de ces deux routes.

- **Affaire TELOA**

La Commune avait engagé Maître DRAVIGNY dans le cadre de l'affaire qui l'opposait au cabinet TELOA, suite au non-respect du cahier des charges et des délais pour la restitution de l'étude paysage dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme. Maître DRAVIGNY a obtenu le retrait de la facture de 3 300 € produite par TELOA.

- **Projet de la Grande Rue**

Denis RIDEZ présente les photos qu'il a prises des croisillons prévus sur les futures places de parking. Il n'est pas convaincu, car ils présentent un risque important de saletés très difficiles à enlever (mégots, papiers, etc). Jérémie CATTEAU souligne que ce choix respecte la perméabilité du terrain et n'emmagasine pas la chaleur, contrairement à l'enrobé, si l'on raisonne à long terme avec les chaleurs estivales à venir.

- **Animation de la Comcom**

La Communauté de Communes a réalisé un travail de mémoire sur le territoire, auquel ont participé des résidents de Sainte Marthe. Une exposition de cette étude avait été présentée à la médiathèque. Des livrets ont été édités et sont consultables en mairie.

